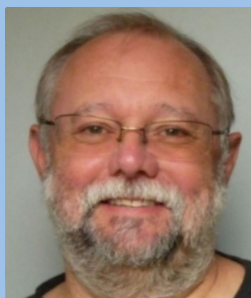


Le secrétariat du SNUipp-FSU 24 pour 2019-2020

Élu par le Conseil syndical du 26 juin 2019

Co-secrétaires départementaux



Vincent Perducat

- Carte scolaire
 - Syndicalisation
 - Mutations
 - Mouvement
 - ASH
- Temps de décharge : 10h30



Alain Chabrillangeas

- Carte scolaire
 - EVS-AVS-AESH
 - CHS-CT
 - Vie de la section
- Temps de décharge :
2h00 + 10h00 CHSCT-FSU



Alain Barry

- Trésorerie
 - Retraite
 - Site
 - Promotions
 - Mouvement
- Temps de décharge : 12h00

Nous rencontrer, nous contacter



Bourse du travail
26 rue Bodin
24029 Périgueux Cédex



05-53-08-21-25



snu24@snuipp.fr



http://24.snuipp.fr/



SNUipp-FSU24

Secrétaires adjoint.e.s



Sabine Loubiat-Fouchier

- Mutations
- Ineat-Exeat
- CHSCT

Temps de décharge :
2h15 + 3h00 CHSCT



Hervé Mignon

- Promotions
- Carte scolaire
- Direction d'école

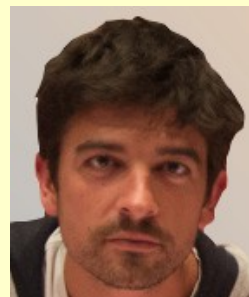
Temps de décharge :
10h00



Sandrine Lafon

- ASH
- Carte scolaire

Temps de décharge :
3h00



Thibault De La Brosse

- Débuts de carrière
- Fichiers
- Mouvement

Temps de décharge :
12h00



Véronique Pinoteau

- Direction
- Carte scolaire

Temps de décharge :
6h00

Instances représentatives

CAPD

Vanda Bonnamy
Vincent Perducat
Catherine Ernault
Alain Barry
Sabine Loubiat-Fouchier
Virginie Chaminade
Thibault De La Brosse
Virginie Fressingéas

CDAS

Vincent Perducat
Vanda Bonnamy

CTD et CDEN

Hervé Mignon
Alain Chabrillangeas
Véronique Pinoteau
Sandrine Lafon
Jérémy Ernault
Alain Barry

CHSCT

Alain Chabrillangeas
Sabine Loubiat-Fouchier



SNUipp
FSU **Dordogne**

Permanences

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Alain C. Alain B. Hervé	Alain B. Thibault Vincent	Sandrine	Sabine Thibault Véronique	Vincent Alain C. Hervé

Les permanences du mercredi après-midi sont tenues à tour de rôle. Il est possible de prendre rendez-vous à tout moment. Il suffit de nous en informer par avance.

Temps de décharge

Le ministère accorde à chaque fédération nationale un nombre d'heures en fonction de leur résultat aux élections professionnelles. Ensuite le SNUipp-FSU, au niveau national, répartit les heures de décharge entre tous les SNUipp-FSU départementaux. Ces heures de décharge permettent de vous répondre et de travailler à votre service pour défendre les droits de tous les agents, qu'ils soient syndiqués ou non. C'est votre confiance, renouvelée aux dernières élections professionnelles, qui nous permet de vous accompagner au quotidien.